REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81 - 423 du 14 Décembre 1981

portant nomination du Camarade Jean ALOTOUNOU en qualité de Commissaire aux comptes des projets financés par le Fonds d'Equipement des Nations Unies.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'Ordonnance n° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 23 Septembre 1981,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Le Camarade Jean ALOTOUNOU, Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique, est nommé Commissaire aux comptes des projets de la République Populaire du Bénin financés par le Fonds d'Equipement des Nations Unies.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prend effet pour compter du 1er Octobre 1981, sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 14 Décembre 1981

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU.-

Le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique,

Aboubakar BABA-MOUSSA.

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 6 ANR 6 CPC 6 PG/CPC 2 MF 4 MPSAE 4 Autres Ministères 20 SGG 4 SPD 2 DPE-DAJL-INSAE 6 BCP 2 DB-DCF-DSDV-DI 16 BN-UNB-FASJEP 6 IGE et sections 4 Trésor 4 Intéressé 1 JORPB 1.-